Fiche de données de Sécurité

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : FIRSTSINALD

- REFERENCE : 495

- FOURNISSEUR : JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Détergent désinfectant du matériel médico-chirurgical.

E-mail : FDSinfo-FR@johnsondiversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- IRRITANT
R38: irritant pour la peau
R41: risque de lésions oculaires graves
R52/53: nocif pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide cationique

Constituants contribuant aux dangers :
CAS N°68424-85-1 Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 5-15%
EINECS 270-325-2 C, N; R21/22-34-50
CAS N°64-02-8 EDTA 4Na - Xn; R22-36 < 5%
EINECS 200-573-9
CAS N°27083-27-8 Chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide < 5%
Xn, N; R22-38-41-43-50/53
CAS N°68439-46-3 Alcool éthoxylé C9-11 - Xn; R22-41 < 5%
EINECS polymère
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

- - EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.
Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : non nécessaire

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur: se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur étiqueté adapté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter les contacts prolongés avec la peau.
Ne pas mélanger avec les détergents classiques de type anionique.

STOCKAGE : Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.
Stocker à une température comprise entre - 5°C minimum et + 35°C maximum.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire; cependant l'inhalation de vapeurs ou aérosols doit être évitée.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III).
Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide incolore et homogène.

PH : pur à 20°: 8.0 à 8.5

Température de changement d'état :
Non déterminée

Point éclair : Non applicable

Caractéristiques d'explosivité :
Non explosif

Densité : à 20°C : 1.020 à 1.040

Solubilité : miscible à l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.
Ne pas mélanger avec les anioniques : formation d'un complexe qui précipite

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: provoque des irritations
- yeux: provoque de fortes irritations
- inhalation: provoque des irritations
- ingestion:provoque des irritations
CLASSIFICATION CEE: IRRITANT
MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient une substance (ammonium quaternaire) inscrite au tableau N°65.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Produit classé 'dangereux pour l'environnement' en raison de la présence de substances listées dans le §2: R50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.
Les informations citées dans cette rubrique font référence au produit non dilué.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 16 03 05 déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports terrestres des matières dangereuses.
IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Symbole : Xi IRRITANT
Phrases R : R38-41-52/53
Phrases S : S26-28-37/39-45-61
Contient du chlorhydrate de poly(hexaméthylènebiguanide).Peut déclencher une réaction allergique
Référence réglementaire: arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

-

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface non ioniques	X			
EDTA et sels	X			

-

DESINFECTANTS	PRESENCE

-

PARFUMS
BENZYL SALICYLATE

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Ref.France : FDS495-Vers.2 - Date de révision:14/09/2006
Code formule: FAFFK05W52

ANNEXE

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles